



Possibilité d'être assisté par un avocat chez un rdv notaire ?

Par **Chatchat**, le **26/09/2019** à **19:42**

Bonjour

Dans le cadre d'une succession conflictuelle (nous sommes deux parties) et alors qu'un rdv est planifié chez le notaire de ma soeur (je précise que j'ai un notaire qui sera également là), est-il possible que je demande le renfort d'un avocat pour aller à ce rdv ?

Je précise que pour l'instant aucune démarche judiciaire n'est engagée. Mais je me dis que la présence d'un avocat serait bien utile pour négocier en direct face à l'autre partie face à certaines choses cachées par l'autre partie dans cette succession. Et peut être ainsi éviter une action en justice...

Je précise que c'est le notaire adverse qui mène le dossier et que si mon propre notaire est censé être mon conseiller, ce dernier ne me donne aucun avis tranché, aucun sentiment, en me renvoyant à moi-même pour savoir si je veux attaquer en justice ou pas...Je lui ai pourtant apporté de nombreux éléments qui montrent la malhonnêteté de l'autre partie tant du vivant de mon père (ma soeur avait une procuration pour gérer son patrimoine), qu'après son décès (refus de fournir certains documents).

Merci pour vos réponses qui pourront bien m'aider.

Par **Visiteur**, le **26/09/2019** à **22:01**

Bonsoir

Oui, je pense même que c'est important dans les dossiers conflictuels.

Dossier intéressant

<https://www.aidonslesnotres.fr/le-juridique-et-le-financier/article?urlTitle=le-notaire-et-l-avocat-quelle-repartition-des-roles>